



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 23 mars 2017

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 10-03/17 /Cab/Com

Communiqué

Les barrages sauvages

Le préfet de la région Guyane a donné comme instruction aux forces de l'ordre d'éradiquer le plus rapidement possible tous les barrages sauvages érigés sur le territoire.

Ces barrages, sur lesquels se produisent des rackets, constituent un délit et une menace grave au titre de l'ordre public. Ils feront l'objet d'une attention toute particulière durant la nuit.

Seuls les barrages dressés et tenus par les collectifs seront maintenus.